Colmar-Berg, le 27 février 2023

Administration communale de
Colmar-Berg

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 16, alinéa 4 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, il est porté à la connaissance du public, que par arrêté du 14 février 2023 (No 3A/2023/0253/174) le Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Economie solidaire a autorisé la S.A. Goodyear Dunlop Tires Operations S.A. à exploiter un élévateur à fourches de la marque LINDE, du type R20, avec le numéro de construction P21120L03043.

Le texte du présent arrêté pourra être consulté au secrétariat communal pendant quarante jours.

Contre cette décision un recours est ouvert devant le Tribunal Administratif, qui doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de 40 jours par requête signée d'un avocat à la Cour. Dans le même délai un recours gracieux peut être adressé par écrit au Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Une réclamation peut également être introduite auprès du Médiateur-Ombudsman.

Pour le collège échevinal,
Le bourgmestre, le secrétaire,